

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles**Code du produit:** 03102000**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation**Emploi de la substance / de la préparation** Aérosol d'imprégnation pour textiles**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Préparation de gaz comprimé et solvant avec additifs

Composants dangereux:

Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473853-33-xxxx	Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	50 - <75%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5 - <10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5 - <10%
Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32-xxxx	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	3 - <5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	3 - <5%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	1 - <3%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1 - <3%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1 - <3%

Indications complémentaires:

toute entrée dans la colonne EC- commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Mélange d'hydrocarbures :

Teneur en benzène : <0,1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements sales

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Vertiges
Nausées
Fatigue

Rougeurs, assèchement et crevassement de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 3)

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 106-97-8 butane**

VME (France) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (France) Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME (France) Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
Peau

Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

DNEL**Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Oral DNEL 300 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)

Dermique DNEL 300 mg/kg bw/day (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)

300 mg/kg bw/day (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)

Inhalatoire DNEL 900 mg/m³ (consumer) (ChronicExposure, SystemicEffects)

1500 mg/m³ (worker) (ChronicExposure, SystemicEffects)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral DNEL 26 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))

Dermique DNEL 319 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))

888 mg/kg (worker) (chronic effects (1d))

Inhalatoire DNEL 89 mg/m³ (consumer) (chronic effects)

500 mg/m³ (worker) (chronic effects)

PNEC**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

PNEC 140,9 mg/l (sporadic release)

2251 mg/l (STP)

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 4)

PNEC	140,9 mg/l (water (fresh water))
	140,9 mg/l (water (sea water))
	28 mg/kg (gro)
	552 mg/kg (sediment)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Protection des yeux:

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	82 - 205 °C (Données sur le principe actif)

Point d'éclair -7,5 °C (ISO 3679)
(Données sur le principe actif)

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

Propriétés explosives: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 05.05.2017

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 5)

Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol.% (Données sur l'ingrédient principal) 1,5 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)
Supérieure:	7,0 Vol.% (Données sur l'ingrédient principal) 10,9 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,74 - 0,76 g/cm³ (DIN 51757)
(Données sur le principe actif)

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Cinématique à 40 °C: <7 mm²/s
(Données sur le principe actif)

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

10.4 Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/l (rat) (vapeur)

CAS: 106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4d	658 mg/l (rat)
-------------	---------	----------------

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4d	>4951 mg/l (rat) (OECD 403)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6 h	>25 mg/l (rat) (OECD 403)

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 6)

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5000 mg/m ³ (rat) (OECD 403)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Occasionne une légère irritation de la peau en cas d'exposition prolongée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Peut provoquer de légers troubles oculaires de courte durée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:**Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

LC50 / 96h	>1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	>10-100 mg/l (Daphnia magna)
ErC 50 / 72h	>1-10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

LL50 / 96h	>10 - <30 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL50 / 48h	>22 - <46 mg/l (Daphnia magna)
EL50 / 72h	>1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 72 h	< 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96h	9640 mg/l (Pimephales promelas)
LC50 / 24h	9714 mg/l (daphnia)
EC50	>100 mg/l (bacteria)
EC50 / 72h	>100 mg/l (al)

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

LLO 96 h	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
----------	---------------------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2017

Numéro de version 2

Révision: 05.05.2017

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 7)

NOEC/NOEL	0,011 mg/l (Daphnia magna) (21d)
NOELR 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR 21d	≥1 mg/l (Daphnia magna)
ELO 48 h	1000 mg/l (Daphnia magna)
ELO 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Biodegradation 89 % (28d)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradation 53 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

log POW 4,0 log POW

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets dangereux selon l'ordonnance relative à la classification des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

(suite page 9)

FR

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 8)

IMDG, IATA



Class	2.1
Label	2.1

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
--	-------

14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Oui non applicable en raison de la taille d'emballage =<5l
---	---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	voir points 6 -8 Attention: Gaz.
---	-------------------------------------

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D

"Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
-----------------------------------	-----------------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés.

Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics: CAS 90622-57-4

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics: CAS 64742-48-9

Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics: CAS 64742-49-0

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

(suite page 10)

FR

Nom du produit: SONAX Imprégnation pour capotes de cabriolets & textiles

(suite de la page 9)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
NOEL = No Observed Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
LC = letal Concentration
EC50 = half maximal effective concentration
log POW = Octanol / water partition coefficient
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
ATE: acute toxicity estimate
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
IOELV = indicative occupational exposure limit values
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR